

Note introductive de l'Aitec

en vue du séminaire

« L'Europe et ses politiques commerciales au cœur de la crise mondiale »

Par Amélie Cannone
Octobre 2012

L'ensemble de la société civile s'accorde depuis 2008 sur le caractère global et systémique de la crise déclenchée par l'explosion de la bulle immobilière aux États-Unis. Mais la responsabilité des règles du commerce international, qu'elles soient multilatérales ou régionales, dans cette crise fait l'objet d'une attention très réduite de la part des mouvements sociaux et citoyens en dehors du cercle de ceux, rares, qui continuent d'y consacrer leur attention.

La libéralisation des échanges au cœur de la crise mondiale...

En favorisant la libéralisation de la circulation des capitaux, en établissant des règles exclusivement favorables aux grandes multinationales et à leur accès à toutes les matières premières énergétiques, minières, agricoles mais également de plus en plus à la connaissance, en accélérant le démantèlement progressif de toutes les formes de protection des économies locales et des populations vis à vis des attaques spéculatives, les accords de libre-échange ont été les instruments directs de la mise en œuvre du modèle capitaliste néo-libéral promu par les pays riches, dont nous assistons aujourd'hui à l'effondrement. Ces accords de libre-échange ont directement induit la mise en concurrence des peuples et leur soumission à la règle du moins-disant social et environnemental ; ils ont facilité le pillage et le saccage des écosystèmes, la crise des agricultures familiales et l'accaparement des terres par les multinationales ou les fonds spéculatifs. Ils sont directement responsables de la marchandisation, voire de la destruction, des systèmes de fourniture des services de base (santé, éducation, eau, transports publics...) dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud.

De nombreux travaux d'ONG, de syndicats, d'associations de droits de l'Homme... ont montré, à la lumière d'études de cas et d'analyses approfondies des processus de libéralisation commerciale passés, que la libéralisation profite sans aucun doute aux grandes firmes multinationales, leur ouvre de nouveaux marchés, leur garantit un approvisionnement constant en matières premières peu coûteuses et tend finalement à accroître leurs bénéfices. Mais elle ne bénéficie en aucun cas aux travailleurs, aux petits producteurs, aux populations plus vulnérables (femmes des zones rurales, chômeurs et travailleurs peu qualifiés...) pas plus qu'aux écosystèmes locaux¹.

Pourtant un sujet délaissé par les organisations de la société civile...

Les organisations de la société civile, en France comme ailleurs en Europe, ont largement déserté la lutte contre les accords de libre-échange depuis la Conférence ministérielle de Hong Kong (2005) puis la campagne mondiale contre les Accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP (Asie, Caraïbes et Pacifique).

A l'apogée des luttes contre l'Organisation mondiale du commerce (entre 1998 et 2003), les questions commerciales étaient un dossier rassembleur de tendances différentes de cette société civile, notamment entre les organisations altermondialistes portant une critique radicale et systémique contre le libre-échange, et les organisations d'aide et de solidarité avec les pays du Sud, qui abordaient le sujet au prisme d'une approche souvent plus sectorielle (l'impact de tel accord potentiel sur le système de santé, sur une filière agricole, sur une communauté précise...).

Mais depuis le milieu des années 2000, le thème a largement régressé dans l'ordre de priorité des mouvements sociaux et citoyens, en raison d'obstacles et d'opportunités sans doute :

- l'aridité des sujets, la technicité des débats et la difficulté de construire des messages simples et grand public sur ces questions

1 Voir par exemple l'étude d'impact des accords d'association entre l'UE et les pays de la zone Méditerranée : <http://ec.europa.eu/trade/analysis/sustainability-impact-assessments/assessments/#study-12> Voir également le rapport de l'association War on Want sur l'impact des ALE sur l'emploi dans les pays « du Sud » : <http://www.waronwant.org/attachments/Trading%20Away%20Our%20Jobs.pdf>

- la fragmentation progressive des négociations : le blocage des négociations multilatérales (à l'OMC) a conduit l'Union européenne et les États-Unis (notamment) à multiplier les négociations aux plans régional et bilatéral, dont la compréhension et le suivi exigent un temps et des connaissances très importantes
- la difficulté d'enregistrer des victoires concrètes, les succès obtenus du côté de l'OMC tenant surtout aux contradictions propres existant au sein des négociations.
- l'espace de débat et de décision politique, l'Union européenne, est plus difficilement accessible pour les ASI et les ONG non-bruxelloises. Les processus de négociation sont du reste excessivement opaques, et les acteurs de la société civile manquent de l'information nécessaire à l'élaboration de campagnes et de stratégies de lobby
- les difficultés pour les ASI et ONG à se coordonner autour de campagnes à l'échelle européenne, face à des stratégies pas toujours convergentes
- les bailleurs de fonds ont progressivement déserté le sujet pour s'orienter vers d'autres thèmes à plus grand potentiel de visibilité (environnement, finance, questions de genre et de jeunesse, NTIC...)

Mais ce retrait procède aussi de raisons d'ordre politique. Des débats se sont fait jour sur la question de l'OMC et ont révélé des divergences politiques et stratégiques profondes entre les mouvements sociaux et citoyens : fallait-il faire échouer les négociations (comme le réclamaient alors un certain nombre d'associations et mouvements altermondialistes plus radicaux, parmi lesquels la Via Campesina, Attac...) ou au contraire influencer leur contenu sans en remettre en question le principe, au nom du fait que le cadre multilatéral de négociation restait encore le plus à même de fournir les conditions de démocratie et de transparence, et de rompre l'isolement des pays les plus fragiles ?

Plus généralement la lutte contre les accords de libre-échange est progressivement apparue à un nombre croissant d'acteurs comme une lutte idéologique trop radicale, perçue comme une lutte contre le principe même du commerce, et donc incompatible avec l'éthique d'un grand nombre d'ONG pour qui le commerce international restait une condition nécessaire du développement des pays du Sud pourvu qu'il s'opère dans des conditions qui leur soient favorables (asymétrie, non-réciprocité, mesures de sauvegarde, capacitation technique...). Alors que les grandes conférences ministérielles de l'OMC avaient donné lieu à des batailles violentes et qu'une partie radicale du mouvement altermondialiste amorçait la formulation des concepts de relocalisation inspirées de celles du développement endogène, la question des accords de libre-échange a été abandonnée par beaucoup des acteurs qui la traitaient.

Or, la guerre commerciale mondiale s'intensifie et l'Europe se montre encore plus offensive

A l'échelle multilatérale, l'OMC - en sous main - continue son travail ...

A l'évidence, l'OMC n'est plus le théâtre premier de la guerre commerciale mondiale. Outre les avis, rapports évaluations qu'elle énonce périodiquement sur l'état de l'économie mondiale, la conformité des politiques commerciales de ses membres avec ses règlements, elle continue cependant de jouer un rôle clé dans la formulation des cadres et des normes régissant le commerce mondial, et son directeur Pascal Lamy ne manque aucune occasion d'alerter l'opinion mondiale sur le danger historique que le protectionnisme ferait courir à l'humanité en crise.

L'Organe de règlement des différends (ORD) occupe une fonction centrale dans l'énonciation de la justice « commerciale » et l'Union européenne est impliquée, par exemple, dans au moins une dizaine des procédures en cours de traitement à l'ORD (contre l'Argentine suite à l'annonce de restrictions à l'import au premier semestre 2012, contre la Chine dans le dossier des restrictions à l'export de ses matières premières, contre le Canada dans le cadre de la politique de soutien domestique au secteur des énergies renouvelables défini par l'État d'Ontario ; ...). L'OMC poursuit également son élargissement géographique, la Russie et Vanuatu ont porté le nombre de membres de l'organisation à 157 à l'été 2012, et un groupe de travail spécifique s'active sur l'accession des Pays les moins avancés (PMA) à l'organisation (33 sont membres à ce jour, 10 autres négocient), avec le soutien actif de l'Union européenne.

Si les négociations formelles relatives au Cycle de Doha pour le développement - ronde de négociations entamée lors de la Conférence ministérielle de Doha en 2001 - ont été

suspendues en 2008, des discussions informelles se poursuivent sur la question des services (négociation d'un accord plurilatéral entre « les amis » des services - UE, États-Unis, Australie), sur la « facilitation du commerce » (harmonisation des formalités légales, publication et transparence de tous les règlements nationaux...) ou encore sur le commerce des technologies de l'information.

Et l'Europe, de plus en plus marginalisée sur l'échiquier économique mondial, accroît son offensive à travers la multiplication des accords bilatéraux et régionaux.

Dans ce contexte de crise du multilatéralisme commercial, l'intensité et la diversité des négociations commerciales n'ont pas faibli pour l'UE ; bien au contraire elle a choisi, tout en restant moteur du travail de l'OMC, de s'orienter vers la multiplication des négociations bilatérales et régionales. Or les risques qu'impliquent les négociations en cours aujourd'hui restent identiques à ceux identifiés jadis lors des campagnes anti-OMC ou contre les APE, d'autant plus que de nouvelles menaces pèsent à court terme, notamment la montée des périls écologiques systémiques, et la multiplication des conflits liés à l'exploitation des matières premières, ou encore le creusement des inégalités socio-économiques en Europe dans le contexte de crise, et la faiblesse accrue des gouvernements européens face aux pressions des multinationales.

Le choix récent de l'UE d'entrer dans une nouvelle phase historique de sa stratégie d'expansion commerciale et de se doter d'instruments juridiques approfondis à cette fin procède en réalité de différents facteurs, et avant tout bien sûr de la remise en cause de la suprématie de l'occident, et notamment de l'UE, sur l'économie mondiale.

Remise en cause en premier lieu par des puissances « émergentes » concurrentes - d'abord les dragons asiatiques dans les années 90 puis les désormais fameux « BRICS »² depuis le début des années 2000. Ces pays ont bâti la modernisation et la mondialisation de leur économie sur l'articulation entre des coûts de main d'œuvre très bas et une insertion croissante sur les marchés financiers internationaux, associés dans certains cas à des politiques très volontaristes dans le domaine de la formation et de la recherche, voire à un certain usage de l'autoritarisme et de la violence politique et sociale. Progressivement la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong, le Brésil, et leurs entreprises - publiques comme privées -... se sont implantés dans les régions traditionnellement satellites de l'UE et de l'Amérique du Nord. Moins chers, plus flexibles, leurs opérateurs ne posent que peu de conditions politiques et économiques à leurs investissements, voire, dans le cas de la Chine acceptent de traiter avec des gouvernements très mal en cours en Occident. Ils menacent donc directement à la fois l'accès des entreprises européennes à des matières premières et des terres très peu coûteuses et l'écoulement de leurs productions sur les marchés du Sud.

Mais c'est aussi l'effondrement interne du modèle occidental, à travers la crise qui frappe le continent depuis le milieu des années 2000, qui a conditionné le resserrement des pays membres de l'UE et de leurs multinationales vers une stratégie encore plus offensive, au service d'une compétitivité accrue des entreprises européennes.

D'une part la financiarisation de l'économie a progressivement dépouillé les puissances publiques de leurs souverainetés, et poussé les acteurs économiques, privés ou publics, entreprises ou ménages, dans une spirale d'endettement que la crise bancaire et financière récente a rendue insoutenable. Poussée par un cartel d'entreprises multinationales intéressées par le seul profit de court terme, l'ouverture à la compétition commerciale de pays et régions produisant moins cher s'est accompagnée du démantèlement continu des politiques d'investissement public et de tous les instruments de protection économique, sociale et environnementale qui constituaient le socle du modèle social européen. Cette fuite en avant expose les populations au chômage, à la précarité, à des pertes de pouvoir d'achat qui contractent aujourd'hui la demande interne à un point tel que la « vieille » économie européenne connaît une crise sans précédent.

Paralysée par l'idéologie néo-libérale de la financiarisation et de la croissance extravertie, pressurisée par une dizaine d'entreprises transnationales exclusivement préoccupées par leurs parts de marché et leurs bénéfices, affaiblie par la crise de l'euro, l'UE entend, pour sortir de la crise, se forger un nouvel « avantage comparatif » sur le grand marché mondial. Alors que ses coûts de production sont infiniment supérieurs à ceux proposés dans les pays du Sud, elle ne pourra rivaliser avec les prix pratiqués par les entreprises chinoises et indiennes qu'à condition

2 Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

d'obtenir des matières premières à vil prix, un accès renforcé aux marchés émergents et en développement dans le cadre d'accords préférentiels, et un renforcement des régimes de protection des droits de propriété intellectuelle.

Dans ce contexte, la logique de négociation de l'UE est simple : un maximum d'avantages pour ses entreprises, le mépris des droits économiques, sociaux et environnementaux des peuples et une pratique de l'opacité et du secret au prix du déni de tous les cadres démocratiques existants.

Elle entend ainsi défendre la croissance et l'emploi en Europe. Cette stratégie repose sur une vision de l'économie qui consacre le rôle moteur des grandes multinationales du secteur de l'industrie et des services dans la production de richesses comme dans la création d'emplois. Le secteur public n'occupe qu'un rôle instrumental de structuration des conditions juridiques et réglementaires favorables aux activités de ces entreprises, autrement dit de l'organisation d'un marché efficace et dépourvu de la moindre entrave à leur commerce, voire à la préservation de la paix sociale minimale pour permettre aux affaires de se dérouler sans encombre. L'économie sociale et solidaire et l'ensemble du tiers secteur, dans ce contexte, permettent tout au plus d'organiser les filets sociaux indispensables pour préserver l'apparence de la démocratie et de la civilisation, et maintenir un niveau de consommation minimal.

Les documents « Global Europe : competing the world » (2006)³ et « Trade, growth and world affairs : Trade policy as a core component of the EU's 2020 strategy » (2010)⁴ sont riches de précisions sur les mesures que pousse l'UE auprès de ses partenaires commerciaux : suppression de toutes les barrières tarifaires et non-tarifaires aux produits et services européens, sécurisation accrue de l'accès à l'énergie et aux matières premières pour ses entreprises, ouverture des services et des marchés publics à ces dernières, libéralisation des marchés financiers, facilitation des conditions d'investissement des acteurs privés, protection accrue des investisseurs, ...

Les priorités de l'UE en matière de politique commerciale et d'investissement

L'UE affiche clairement ses priorités de négociation, établies à partir de son analyse des facteurs favorables à la compétitivité de ses multinationales :

- La protection des investissements : le Traité de Lisbonne a donné entière compétence à l'UE pour négocier la politique et les instruments dans le domaine des investissements directs étrangers. C'est ainsi qu'un volet spécifique a été ajouté dans les négociations commerciales avec le Canada, Singapour, l'Inde, ainsi qu'avec les pays du Sud de la Méditerranée. La Commission et le Parlement travaillent également à la définition des dispositions régissant la responsabilité financière (autrement dit le paiement des indemnités) en cas de litige impliquant l'UE comme défendeur. Les chapitres relatifs à la protection des investissements incluent des mécanismes d'arbitrage des différends État/Investisseur, qui donnent droit à un acteur économique privé de poursuivre un État, auprès de juridictions spécifiques hors du droit commun, en cas de supposée violation de ses droits d'investisseur par cet État mettant en œuvre une régulation publique. Il s'agit d'un dossier majeur pour l'UE, aux implications politiques et financières potentiellement énormes : les différends État/investisseur se sont multipliés en dix ans, et remettent directement en cause la souveraineté des gouvernements dans la définition de leurs politiques économiques, sociales, énergétiques ou environnementales.
- La protection des droits de propriété intellectuelle, à travers ACTA (rejeté en juin par le Parlement européen ; mais la Commission attend un avis de la Cour européenne de justice et entend présenter un nouveau texte amendé dès que possible), mais aussi en consacrant une attention spécifique à l'inclusion de clauses de protection des indications géographiques dans les accords et ententes qu'elle négocie (comme avec la Chine par exemple).
- La question des mesures sanitaires et phytosanitaires, considérées comme des barrières techniques au commerce : l'UE cherche le plus souvent l'harmonisation de ses standards avec ceux de ces partenaires de négociation. Mais elle s'est aussi dotée d'une

3 http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/october/tradoc_130376.pdf

4 http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2010/november/tradoc_146955.pdf

- liste de marchés cibles (produit/pays ou région).
- Les marchés publics, domaine dans lequel l'UE considère jouir d'un avantage comparatif important. Elle a été particulièrement active dans les discussions relatives à la renégociation de l'Accord sur les marchés publics existant dans le cadre de l'OMC jusque fin 2011, et entend maintenant pousser, avant même sa ratification par les États membres, pour son élargissement. L'accès aux marchés publics est également un volet important des négociations avec les pays du Sud-Méditerranée et les pays asiatiques et nord-américains (le Canada en particulier).
 - L'accès durable à des matières premières à bon marché préoccupe beaucoup l'UE et ses membres : dans cette perspective, elle a adoptée dès 2008 l'Initiative sur les matières premières (IMP) visant à sécuriser l'approvisionnement des entreprises européennes en matières premières à moindre coût⁵. Pour mettre en œuvre cette stratégie, elle intègre des dispositions au sein des ALE visant à démanteler toute mesure gouvernementale de restriction aux exportations de matières premières, comme dans le cas des négociations avec le Canada, l'Inde, la Malaisie et le Mercosur. L'UE travaille aussi de façon spécifique pour avancer vers le démantèlement des protections chinoises en la matière, et une « coopération » accrue avec les États-Unis en vue de coordonner leurs positions dans les négociations qu'ils conduisent bilatéralement.
 - La question de l'énergie, à la fois pour accéder au gaz et au pétrole de la Russie, de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Moldavie (ce qui explique l'engagement dans la négociation d'un ALE) et pour encadrer le commerce de technologies vertes, en particulier avec les pays du sud-Est asiatique.

Panorama des négociations conduites par l'UE au niveau bilatéral et régional

L'Union européenne est engagée sur de nombreux fronts, à des stades inégaux et dans des contextes plus ou moins favorables. Elle négocie à la fois des accords bilatéraux ou bi-régionaux et des dispositifs sectoriels.

Au plan bilatéral, l'UE négocie avec :

- les **pays membres de l'ASEAN** (Association des Nations du sud est de l'Asie), de façon bilatérale depuis l'arrêt des négociations avec le bloc régional en 2007. L'accord avec la Corée du Sud a été conclu en 2010 et est entré en vigueur dès le 1er juillet 2011 ; les négociations sont en phase finale avec Singapour, en bonne voie avec la Malaisie ; elles ont été lancées avec le Vietnam et les discussions préliminaires informelles sont entamées avec l'Indonésie, la Thaïlande et les Philippines. Les discussions avec le bloc ASEAN se poursuivent sous la forme d'un groupe de travail mis en place depuis mi-2011.
Plus d'informations ici : <http://www.aepf.info/campaigns/eu-asean-fta>
- Les **discussions avec l'Inde** se poursuivent. Plusieurs dossiers emblématiques se trouvent au cœur de ces négociations : la question de l'accès aux matières premières, celle de l'accès des multinationales européennes de la grande distribution au marché du commerce de détail indien (qui détruirait des millions d'emplois, ouverture initialement refusée par le gouvernement indien, qui semble toutefois prêt à revenir sur sa décision). Plus d'informations ici : <http://www.s2bnetwork.org/campaigns-events/stop-the-eu-india-negotiations/analysis.html>
- **L'UE et le Canada** entendent conclure un accord final avant la fin 2012. Au centre de cette négociation : l'accès aux gigantesques gisements de matières premières canadiennes, les marchés publics, le renforcement des droits de propriété intellectuelle et la protection des investissements.
Plus d'informations ici : <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique252>
- Un **accord entre l'UE et la Colombie et le Pérou** a été signé le 26 juin dernier, et cet accord sera soumis au vote du Parlement européen entre le 22 et le 25 octobre 2012. Cet accord vise à accéder aux matières premières – notamment minières – de ces pays, à libéraliser le secteur agricole et les services publics, et à sécuriser les droits des investisseurs européens dans ces pays. Malgré la très forte opposition à cet accord, au regard des violations systématiques des droits de l'Homme et en particulier la situation des syndicalistes en Colombie, ainsi que la reconnaissance du caractère mixte de cet

⁵ Cf. Note d'analyse AITEC, 2011, « Mettre l'UE et sa politique commerciale sur les matières premières hors d'état de nuire », disponible ici : <http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/AITEC-OE-BAT-BD-2.pdf>

accord (c'est-à-dire de compétence communautaire et nationale), la Commission européenne persiste à vouloir le faire adopter et appliquer au plus vite.

Quant à l'Équateur et la Bolivie, qui avaient suspendus leur participation à ces négociations, ils ont ré-ouvert les discussions, face au risque de perdre leur accès préférentiel au marché européen dans le cadre de la réforme du SGP.

Plus d'informations ici : <http://www.fta-eu-latinamerica.org/>

- Les **négociations avec le MERCOSUR**, qui avaient été suspendues en 2004, ont repris en 2010 et se concentrent pour l'heure sur la dimension procédurale d'un potentiel accord. L'UE déplore toutefois la lenteur des discussions et souhaite entrer rapidement dans la phase d'échange des offres réciproques d'accès au marché. Plus d'informations ici : <http://www.bilaterals.org/spip.php?rubrique24&lang=en>
- Dès 2011, prise de court par les révoltes arabes mais déterminée à faire feu de tout bois, l'UE s'est engagée dans un processus de négociation d'**accords de commerce complets avec les 4 pays de la zone d'Agadir** : Maroc, Tunisie, Égypte et Jordanie. Ceux-ci sont déjà couverts par des accords d'association qui ont libéralisé tout le commerce des biens industriels. L'UE, arguant de sa responsabilité à soutenir les nouvelles démocraties en contribuant à leur insertion sur le marché mondial, souhaite désormais approfondir, par des négociations bilatérales, les dispositions sur l'agriculture, les services, les standards pour l'échange des biens agricoles et industriels, l'ouverture des marchés publics à la concurrence européenne ainsi que les droits de propriété intellectuelle. L'UE souhaite enfin la mise en place d'instruments de protection des investissements privés. Les mandats de négociation ont été approuvés par le Conseil des affaires étrangères en décembre 2011 et la phase informelle d'évaluation a débuté avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie. Elle devrait commencer avec l'Égypte en septembre 2012. Le Maroc offre selon l'UE des perspectives de conclusion à court terme, en particulier dans le secteur des services et des marchés publics où la demande européenne est forte. Plus d'informations ici : <http://www.s2bnetwork.org/themes/eus-free-trade-agreements/dcftas.html>
- Les **négociations avec l'Ukraine** ont abouti à un accord de libre-échange complet en décembre 2011, dans le cadre d'un accord d'association plus large ; la signature formelle de cet accord d'association est espérée au plus vite. L'UE négocie également des accords d'association avec la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan depuis 2010. Un mandat de négociation a enfin été adopté concernant le Kazakhstan et les négociations ont débuté mi 2011.

L'Union européenne a aussi établi des dispositifs de dialogue avec les USA (Groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et la croissance) et la Chine (Dialogue économique et commercial de haut niveau), dans le cadre desquels se discutent la mise en place de mesures politiques et d'instruments susceptibles de favoriser les échanges commerciaux réciproques. Le Conseil économique transatlantique discute plus particulièrement de l'harmonisation des normes et des standards de part et d'autre de l'Atlantique, ainsi que des principes qui devront encadrer d'éventuelles négociations commerciales formelles.

Enfin les négociations pour des **Accords de partenariat économique** se poursuivent avec les régions ACP, à des stades différents :

- la région Caraïbes est la seule ayant signé un APE complet avec l'UE (ratifié par le Parlement européen en mars 2009 après un an d'application intérimaire).
- Dans la région Pacifique, deux APE ont été conclus avec la Papouasie-Nouvelle Guinée et Fidji, le premier ayant déjà commencé l'application provisoire. Même si les négociations se poursuivent au niveau régional, de nombreuses divergences demeurent, dans le domaine des biens industriels et de la pêche en particulier.
- Dans la région Afrique australe (SADC), le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland et le Mozambique ont conclu un APE intérimaire en 2007, signé en juin 2009 à l'exception de la Namibie, mais ils ont suspendu le processus de ratification en 2010, en attendant le résultat des négociations régionales, largement dépendantes de l'Afrique du Sud.
- Quatre pays de la région Afrique orientale/australe, le Zimbabwe, Madagascar, les Seychelles et l'Île Maurice, ont entamé en mai 2012 la mise en œuvre d'un APE intérimaire signé en 2009.
- La région Afrique de l'Est a également conclu un APE intérimaire en 2007, mais de

- nombreux aspects restent en discussion avec l'UE pour parvenir à un APE complet.
- Le Cameroun a signé un APE intérimaire en 2009, qu'elle n'a pas encore ratifié toutefois. Les autres pays de la région Afrique centrale, à l'exception du Congo et du Gabon, commercent avec l'UE sous le régime « Tout sauf les armes » (EBA en anglais) au titre de PMA. Les négociations se poursuivent au plan régional.
- Les négociations se poursuivent avec la région Afrique de l'ouest.

L'UE, face aux résistances de plus en plus fortes des gouvernements de la zone ACP à conclure ces APE, va jusqu'à instrumentaliser ses mécanismes d'aide au développement. Dans le cadre de la réforme du Système généralisé des préférences (SGP) et du Règlement d'accès au marché (MAR), offrant tout deux des conditions préférentielles d'accès au marché européen, la Commission européenne a ainsi proposé la suppression de ces conditions préférentielles à tous les pays ACP n'ayant pas pris les mesures nécessaires en vue de la ratification des APE avant le 1er janvier 2014. Ces propositions ont finalement été refusées lors du vote au Parlement européen (respectivement en juin et septembre dernier), notamment grâce à la forte mobilisation des sociétés civiles. Mais, la victoire est loin d'être gagnée puisque les pays de la zone ACP se voient toujours suspendus à l'échéance du 1er janvier 2016 pour instaurer les dispositifs de ratification de ces APE sous peine de perdre leur accès préférentiel au marché européen.

Plus d'informations ici : http://www.traidcraft.co.uk/get_involved/campaign/stop_epas

Quelles questions et perspectives d'action commune pour les mouvements sociaux et citoyens ?

Les mouvements sociaux et citoyens doivent traiter de nouvelles questions stratégiques, par exemple :

- Comment formule-t-on une critique de la politique commerciale européenne qui soit audible dans un contexte de crise mais qui prenne le contre-pied de projets de sortie de crise isolationnistes et xénophobes ? (A ce titre, voir par exemple le cas de l'ALE UE-Corée du Sud signé en 2010 mis en cause aujourd'hui car il impliquerait des délocalisations dans le secteur automobile mais qui très hypocritement reste la référence en matière de modèle d'accord de libre-échange pour l'UE⁶)
- Quelles alternatives de développement à moyen terme pouvons-nous proposer à la commercialisation de la rente extractive, qui demeure la seule perspective de court terme pour nombre de pays du Sud ?
- Comment renforcer les stratégies communes dans le cadre de l'UE alors que nous faisons face à des gouvernements aux positions fort différentes en matière de politiques commerciales, et donc des mouvements sociaux qui ne convergent pas forcément (pays scandinaves et saxons libéraux / pays du sud plus adossés à l'Etat et à la régulation / pays de l'est ultra-libéraux par exemple) ?
- Devons-nous renouveler notre analyse du multilatéralisme commercial et reprendre un travail collectif spécifique afin de les porter en complément des campagnes relatives aux négociations bi-régionales/bilatérales ?...

Dans ce contexte, l'Aitec vous propose de se retrouver pendant une journée et demie (un séminaire d'une journée le 5/10 et une réunion stratégique le 6/10 matin⁷) à l'occasion de la conférence « L'Europe et ses politiques commerciales au cœur de la crise mondiale ». Ce séminaire sera l'occasion :

- D'actualiser notre cadre d'analyse du contexte géopolitique actuel (nouveaux rapports de force, avec montée en puissance des émergents et marginalisation de l'Europe) et en fonction mieux définir les stratégies de nos mouvements (quelles contradictions internes aux gouvernements exploiter ? Quelles alliances et nouvelles solidarités ? ...)
- Mieux appréhender collectivement l'insertion de problématiques récentes et/ou

6 Cf. <http://www.bilaterals.org/spip.php?rubrique166&lang=en>

7 Agenda et invitation disponibles ici : <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article1296>

transversales, telles que la justice écologique, le renforcement des DPI, la nécessaire transition démocratique face à une Europe confisquée par les lobbies des entreprises et technocrates, le contrôle du pouvoir des multinationales, parfois travaillées dans le cadre de campagnes ou collectifs spécifiques mais pas toujours....

- Penser l'articulation de ces campagnes avec les revendications et cycles de mobilisation internationale nouveaux (révoltes arabes, indignés, étudiants...)
- Renforcer le travail collectif sur les alternatives que nous pouvons promouvoir (par exemple le processus d'élaboration d'un mandat alternatif pour la politique commerciale et d'investissement de l'UE, voir ici: <http://www.alternativetrademandate.org/>)
- Discuter la possibilité d'accroître le partage et la diffusion d'informations techniques, et mutualiser les efforts de traduction politique et de vulgarisation de nos connaissances sur les dossiers (y a-t-il un intérêt de la part des mouvements pour développer de nouveaux outils d'information sur les questions commerciales par exemple ?)
- Développer des approches plus ancrées dans les luttes locales : quels points d'entrée pour ces campagnes qui apparaissent très souvent comme trop techniques/théoriques ?

Sites de référence :

- ✓ Réseau Seattle to Brussels - <http://www.s2bnetwork.org/>
- ✓ OWINS (Our world is not for sale) - <http://www.ourworldisnotforsale.org/>
- ✓ Bilaterals.org - <http://www.bilaterals.org/?lang=en>
- ✓ ATM Alliance (Alternative Trade Mandate) - <http://www.alternativetrademandate.org/>
- ✓ TNI (Transnational Institute)- <http://www.tni.org/work-area/trade-investment>
- ✓ CEO (Corporate Europe Observatory)- <http://corporateeurope.org/>
- ✓ AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs) -
<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique150> //
<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?rubrique230>